

d'hydraulique fluviale (E/CN.11/263) et le rapport de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations (E/CN.11/264 et Add.1),

Prend note avec satisfaction du travail exécuté par le Bureau et en particulier des services techniques rendus par les experts du Bureau aux pays de la région ;

Félicite le Bureau de son importante publication sur les « Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient » (Recueil de la défense contre les inondations, n° 1) et recommande la continuation de la publication de ce recueil ;

Soulignant particulièrement le fait que la défense contre les inondations est une partie fondamentale de l'aménagement intégral des bassins et ne peut être séparé de ce problème,

Invite le Secrétaire exécutif à porter à la connaissance des gouvernements membres et membres associés, aux fins d'examen, les recommandations de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations telles qu'elles figurent au chapitre IV de son rapport ;

Approuve le programme suivant de travail du Bureau pour 1951 dans l'ordre de priorité ci-après indiqué :

1. Amélioration des méthodes de défense contre les inondations ;
2. Etude commune sur la protection des berges, les ouvrages de régularisation et le problème des sédiments ;
3. Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples intéressant la défense contre les inondations.
4. Conseils et assistance techniques aux gouvernements ;
5. Problèmes techniques concernant les fleuves internationaux ;
6. Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des mesures hydrologiques, y compris le type d'annuaire hydrologique ;
7. Publications de renseignements techniques sur les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations ;
8. Coordination des programmes des établissements de recherches hydrauliques ;
9. Constitution d'un corps commun d'experts de la région pour les travaux de défense contre les inondations ;
10. Diffusion des rapports et publications techniques.

Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/293)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Ayant pris note avec satisfaction du rapport de la Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/265),

Approuve les recommandations contenues dans le rapport ;

Décide qu'un Groupe de travail composé d'experts et chargé de coordonner les travaux des gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification type pour le commerce international soit convoqué en 1951 par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées ;

Recommande que le Secrétaire exécutif convoque en 1952 la deuxième Conférence régionale de statisticiens, avec la collaboration du Bureau statistique de l'Organisation des Nations Unies, du Service de l'assistance technique et des institutions spécialisées intéressées ;

Invite les gouvernements des pays de la région qui participeront à la deuxième Conférence régionale à faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence régionale de statisticiens.

MESURES PROPRES A ACCROÎTRE LES APPROVISIONNEMENTS EN MATÉRIEL ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEAE0

Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/295)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO relatif aux mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/266 et annexes),

Exprime la satisfaction que lui inspire ce rapport ;

Approuve les recommandations contenues dans ce rapport et aux termes desquelles il est proposé :

1. Que les gouvernements des pays de la région, lorsqu'ils négocient de nouveaux accords commerciaux ou qu'ils procèdent à la revision d'accords existants, mentionnent expressément le matériel éducatif et scientifique sur la liste des articles qu'ils se proposent d'importer ;
2. Que les gouvernements des pays de la région étudient à fond la possibilité d'obtenir des subventions pour l'achat de matériel éducatif et

scientifique au titre du Point quatre, du plan de Colombo et d'autres programmes d'assistance ; de même, étant donné que la région de la CEAE0 a un besoin urgent de ce matériel, que les pays qui participent à cette action de secours examinent avec bienveillance les demandes de ces pays ;

3. Que les pays fournisseurs envisagent avec bienveillance l'octroi de crédits à moyen terme, soit par des établissements commerciaux, soit par les gouvernements, pour la fourniture de matériel éducatif et scientifique aux pays de la région ; de même, que les gouvernements de la région sollicitent des fournisseurs de tels crédits et que, pour obtenir les conditions les plus avantageuses, ils groupent dans toute la mesure du possible les commandes de leur pays ;

4. Que les gouvernements de la région allouent davantage de devises étrangères aux importateurs de matériel éducatif et scientifique ;

5. Que les gouvernements de la région, vu les disponibilités qui existent en dehors de la zone dollar, revisent la liste de leurs « pénuries-clefs », afin de recourir si possible à d'autres sources d'approvisionnement ;

6. a) En ce qui concerne la production actuelle de matériel éducatif et scientifique dans la région, que les gouvernements en encouragent le développement et le perfectionnement et qu'ils fassent à leurs produits une plus large publicité afin d'en stimuler la vente dans les autres pays de la région ;

b) Que l'UNESCO mette à exécution aussitôt que possible son projet de préparation et de distribution de manuels contenant des dessins et des schémas pour la construction d'instruments et d'appareils scientifiques simples ; que la possibilité de tirer parti, pour l'exécution de ce projet, du programme d'assistance technique des Nations Unies soit également envisagée ;

c) Que les gouvernements de la région, en se servant, s'ils en disposent, des manuels mentionnés au paragraphe b ci-dessus, encouragent des entreprises privées à créer, ou créent eux-mêmes des ateliers pour la production d'instruments et d'appareils scientifiques simples ;

d) Que les gouvernements de la région soient invités, lorsqu'ils encourageront cette nouvelle production et qu'ils s'efforceront de développer et d'améliorer la production existante de matériel éducatif et scientifique, à tirer pleinement parti de la possibilité d'obtenir du matériel et des services en vertu des programmes d'assistance technique et de développement ;

Invite le Secrétaire exécutif à soumettre ces recommandations à l'examen des gouvernements membres et membres associés ; et, en outre,

Invite le Secrétaire exécutif à soumettre la recommandation 6, b, à l'examen de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

RAPPORT DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résolution en date du 3 mars 1951 (E/CN.11/296)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

a) *Prend note* avec satisfaction du rapport de la troisième session du Comité de l'industrie et du commerce (document E/CN.11/267) ;

Approuve les recommandations qui y sont contenues, sous réserve des modifications suivantes :

i) A la neuvième ligne de la page 8, le mot « seulement » doit être ajouté après les mots « projets particuliers » ;

ii) Les trois dernières lignes du deuxième paragraphe de la page 16 doivent se lire : « d'examiner la possibilité de continuer à encourager l'expansion des recherches communes et de déterminer tel ou tels des pays de la région à créer une installation témoin pour le traitement du charbon et des minerais de fer de basse qualité » ;

iii) Les trois premières lignes du dernier paragraphe de la page 22 doivent se lire : « Que la Commission des transports et communications de l'Organisation des Nations Unies soit invitée par le Conseil économique et social à poursuivre l'exécution de son programme en vue de... » ;

b) *Prenant acte* du fait que l'exécution du programme de développement industriel et agricole des pays de la région exige une plus grande utilisation d'équipement mécanique et de matériaux et que, à cet égard, l'Europe est une source importante d'approvisionnement ;

Considérant, en conséquence, que l'expansion des échanges commerciaux entre les pays de l'Europe et ceux de la région de la CEAE0 est souhaitable,

Approuve les mesures que le Secrétaire exécutif a prises en vue de discuter cette question avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe ;

Invite le Secrétaire exécutif à entreprendre, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, une étude commune des moyens propres à développer les échanges commerciaux entre la région de la CEAE0 et l'Europe (dans des conditions équitables et avantageuses pour les pays intéressés), étude dont les travaux préliminaires seraient entrepris immédiatement et qui serait achevée, si possible, en 1952 ;

c) *Exprime* le vif intérêt qu'elle porte au programme de conservation et d'utilisation des ressources non agricoles, et de conférences sur les problèmes relatifs aux ressources, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (E/1906) et tel qu'il a été approuvé le 22 février 1951 par